



BAYON

Infos



Scolaires

Les activités de l'école DOLTO
Le voyage de la Providence
Forum au Collège de l'Euron

Social

L'ADMR
Le Secours Catholique

Actus Sportives

La fête du basket
Le tennis club

Culture et Festivités

Miss Mirabelle 2015
Le Jumelage Straelen/Bayon
La Fête Co-naissance
La chorale - L'école de musique
Les orgues de Bayon

Cadre de Vie

Les étangs

Citoyenneté

Incivilités
8 Mai 2015

L'Édito

Changement de nom, nouvelle présentation, nouvelle organisation, votre journal ne s'endort pas, il se colorie aussi pour être plus agréable à lire... En clair, il évolue, il vous informe.

L'église a ré-ouvert ses portes et a accueilli deux concerts de grande qualité, témoins de la vitalité des associations du Bayonnais et chaque fois elle a fait le plein. Son horloge, après révision totale, a bien voulu nous redire le temps qui passe. Les cloches n'ont pas pu chanter cette réouverture car la structure qui les porte a bougé et nécessite un investissement de remise en état. Ce sera fait bientôt.

L'organisation du stationnement est réalisée à 90 % et les moyens de veiller à son respect sont opérationnels. Nous invitons toutes et tous à suivre les règles qui servent surtout à vivre en bonne harmonie.

Bien sûr les investissements vont se poursuivre, conformément au programme prévu et en compatibilité avec les moyens financiers dont dispose votre Commune. Éclairage public, stade, aire de jeux, équipement des services techniques pour faciliter l'entretien de la Commune, poursuite de l'aménagement autour des étangs...

Bonne lecture
et bonnes vacances !

Jacques BAUDOIN



Maire de Bayon
Président de la Communauté
de Communes du Bayonnais

L'Hôtel de Ville

15 rue de la Mairie - 54290 BAYON



Horaires d'accueil du public :

- ▶ du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h30
- ▶ le samedi de 9h à 12h
- ▶ fermé les après-midis pendant les vacances scolaires

☎ 03 83 72 51 52 - Fax 03 83 72 50 20

Courriel : secretariat@mairie-bayon.fr

Site web : www.mairie-bayon.fr

L'Équipe Municipale



1^{er} Adjoint : Nicolas ANDRÉ
Conseiller Communautaire

nicolas.andre@mairie-bayon.fr

Vie Associative - Information et Communication - Gestion des salles et des équipements - Autorisation des manifestations



2^{ème} Adjointe : Martine BONNE
Conseillère Communautaire

martine.bonne@mairie-bayon.fr

*Action sociale - Écoles
Plan Communal de Sauvegarde*



3^{ème} Adjoint : Thomas RAULIN

thomas.raulin@mairie-bayon.fr

*Budget et Finances
Urbanisme et Cadre de vie
Plan d'Accessibilité Voirie et Espaces publics*



4^{ème} Adjointe : Huguette VILLEGIER

huguette.villegier@mairie-bayon.fr

*Développement économique
Tourisme
Étangs - Camping*



5^{ème} Adjoint : Didier PERRIN
Conseiller Communautaire

didier.perrin@mairie-bayon.fr

*Prévention sécurité - Ressources humaines
Fêtes et animations municipales*

Conseillers Municipaux et Communautaires

Chantal BAILLY - Brigitte HENRY - Andrée NOIROT
Philippe PAUCHARD - Daniel WELTZHEIMER

Conseillers Municipaux

Marie-Claire BERVARD - Stéphane BERVARD
Nathalie BIRKLÉ - Rémi CARGEMEL - Tony FRANCHET
Lydia FRANCOIS - Alain RAVAILLER - Maria RICHARD



Extraits des délibérations du Conseil Municipal

par Nicolas ANDRÉ

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2015

15 conseillers présents - P. PAUCHARD et D. WELTZHEIMER donnent procuration à T. RAULIN et A. RAVAILLER - Excusé : R. CARGEMEL - Abs. : N. BIRKLÉ.

LOCATION DE LA SONO PORTATIVE

Sur proposition de M. Nicolas ANDRÉ et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de louer la sono portative aux associations d'intérêt communal et aux établissements scolaires de la Commune qui en feront la demande, fixe le coût de la location à 10 € pour une durée de 24h (restituée le lendemain) et à 20 € pour une durée de 48h (restituée le surlendemain) et fixe le montant de la caution à 240 €. Délibération adoptée à 15 voix pour et 2 abstentions (P. PAUCHARD et T. RAULIN).

MISE EN VENTE D'UN IMMEUBLE COMMUNAL

Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de l'immeuble sis 13 rue de la Mairie (abritant autrefois la Perception du Trésor Public et les bureaux de la Communauté de Communes du Bayonnais) par la procédure de gré à gré.

Délibération adoptée à l'unanimité.

CONVENTION D'OBJECTIFS - COMITÉ DES FÊTES

Considérant la volonté du Conseil Municipal de confier au Comité des Fêtes nouvellement créé l'organisation de fêtes et animations organisées directement par la Commune jusqu'à présent (foire de printemps, fête nationale, St-Nicolas), une convention d'objectif a été établie entre les deux parties. Sur proposition de M. Nicolas ANDRÉ, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la Convention prévoyant notamment l'attribution d'une subvention de 6 500 €. Délibération adoptée à l'unanimité.

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2015

15 conseillers présents - N. ANDRÉ, T. FRANCHET, B. HENRY donnent procuration à J. BAUDOIN, S. BERVARD et A. NOIROT - Abs. : N. BIRKLÉ.

VOTE DES TAXES COMMUNALES

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux antérieurs : taxe d'habitation 17,57 % ; foncier bâti 10,91 % ; foncier non-bâti 19,83 % ; cotisation foncière des entreprises 20,01 %. Délibération adoptée à l'unanimité.
Lire plus loin l'article consacré aux finances.

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2015

12 conseillers présents - A. NOIROT, D. PERRIN, et P. PAUCHARD donnent procuration à N. ANDRÉ, H. VILLEGGER et T. RAULIN - Excusés : T. FRANCHET et L. FRANCOIS - Abs. : R. CARGEMEL et N. BIRKLÉ.

MODIFICATION DU REGLEMENT DES ÉTANGS

Vu la nécessité d'actualiser le règlement général des étangs communaux pour faire face à de nouvelles demandes et contrôler au mieux le site, sur proposition de Mme Huguette VILLEGGER, le Conseil Municipal décide de modifier le règlement existant, intégrant notamment que toute utilisation d'embarcation sur les étangs est strictement interdite.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le règlement est consultable en Mairie et téléchargeable à partir du site : www.mairie-bayon.fr

PROJET DE FUSION DES INTERCOMMUNALITÉS

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que selon le texte adopté à l'Assemblée Nationale le 10 mars dernier, les intercommunalités devront désormais atteindre le seuil de 20 000 habitants.

La Communauté de Communes du Bayonnais (CCB) ne compte pas le nombre d'habitants requis. Il est donc nécessaire de travailler dès à présent à un rapprochement avec d'autres intercommunalités.

Vu la proposition de la CCB de créer une nouvelle intercommunalité avec la Communauté de Communes du Val de Meurthe et une partie des Communes de la Communauté de Communes de la Mortagne, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer au projet de fusion entre les 3 intercommunalités existantes susmentionnées.

Délibération adoptée à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. Nicolas ANDRÉ propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention aux associations ayant satisfait aux critères de présentation de leur dossier, après examen des demandes par la Commission Vie associative en date du 18 juin 2015. Le Conseil Municipal décide de ne pas accorder de subvention aux associations de parents d'élèves et d'attribuer les subventions suivantes :

Amis des orgues et du patrimoine de l'église 230 € ; AJCB (Judo) 1285 € ; ANB (Natation) 520 € ; ASCB (Handball) 643 € ; Baio Loisirs 321€ ; BTT (Tennis-de-Table) 168 € ; Club Détente 321 € ; Jumelage Bayon-Straelen 400 € ; Jeunes Sapeurs Pompiers 100 € ; ESBR (Football) 1714 € ; GV Euron Bien-Etre 321 € ; K-Danse et Gym-Tonic 995 € ; Pétanque Club 100 € ; SMBB (Basket) 658 € ; Souvenir Français du Bayonnais 107 € ; TCB (Tennis) 490 €.

Délibération adoptée à 12 voix pour et 1 abstention (M. RICHARD), A. RAVAILLER et D. WELTZHEIMER ne prenant pas part au vote en leur qualité de présidents d'association.



Un point sur les finances de la Commune

par Thomas RAULIN, Jacques BAUDOIN

Il y a deux phases importantes pour les finances de la Commune :

- le vote du compte administratif (c'est le résultat de l'année écoulée) ;
- le vote du budget prévisionnel (ou budget primitif) pour l'année qui démarre.

Le compte administratif, voté en mars 2015, fait état des dépenses et recettes 2014 de la Commune.

Le budget prévisionnel, voté en avril 2015, prévoit les dépenses et les recettes 2015 de la Commune.

Compte administratif et Budget prévisionnel sont composés de deux sections :

- la section fonctionnement (dépenses et recettes)
- la section investissement (dépenses et recettes).

Dans la section « fonctionnement »

Les dépenses comprennent l'éclairage public, l'entretien des voiries, les dépenses administratives, les salaires des agents, les dépenses scolaires et périscolaires, les subventions aux associations, au comité communal d'action sociale (CCAS)...

Les recettes comprennent le revenu des immeubles et garages, les cartes de pêche, le loyer du camping, les taxes (habitation, foncière etc.), les dotations de l'État...

Dans la section « investissement »

Les dépenses comprennent les investissements communaux : rénovation de l'église, achat de matériel pour les services techniques, mobilier pour l'école municipale...

Les recettes comprennent les subventions (État, Région, Département), le remboursement par l'État de la TVA sur les dépenses d'investissement, la taxe d'aménagement...

Le compte administratif 2014 (chiffres arrondis)

Section « fonctionnement »

Dépenses réelles : 860 000 €

Recettes réelles : 1 080 000 €

Soit un excédent de fonctionnement de 220 000 € transféré en partie vers la section investissement pour les investissements futurs.

Section « investissement »

Dépenses réelles : 580 000 €

Recettes réelles : 700 000 € (subventions église + transfert d'excédent cumulé du fonctionnement).

Soit un excédent d'investissement de 120 000 €.

Début d'année 2015, la Commune dispose d'un capital financier de 900 000 € duquel il faut déduire le solde des travaux de l'église pour environ 500 000 € et qui seront payés en 2015. Le solde soit 400 000 € servira pour d'autres investissements et pour garantir la sécurité financière de la Commune. Le besoin minimum pour couvrir les charges courantes (salaires, entretien des bâtiments, voirie, fonctionnement des écoles...) est de 350 000 € annuels.

Objectifs pour le budget prévisionnel 2015

Compte tenu de la baisse des dotations de l'État, de l'obligation des Communes de financer en grande partie la mise en place et le fonctionnement de la réforme des rythmes scolaires, et le souci de l'équipe municipale de ne pas augmenter les taxes communales pour 2015, deux objectifs ont été fixés :

- poursuivre les économies sur tous les postes du budget de fonctionnement ;
- maintenir un bon niveau d'excédent pour permettre de réaliser les investissements à venir avec un recours à l'emprunt à minima.

La Commune de Bayon n'est pas endettée.



Extraits du registre de l'État-Civil

par Agnès MATHIEU, Nicolas ANDRÉ

Naissances

GAMOURI Appoline	08/04/2015
BRULEFER Baptiste	09/04/2015
ERNWEIN Elyne	08/05/2015
AUBERT Émile	27/05/2015
MARCHAL Rafaèle	09/06/2015
MAIGRAT Victor	11/06/2015
GUILLAUME Dihayzon	14/06/2015

Décès

DEMENGEL Alain	13/05/2015
DEHLINGER Patrick (*)	26/05/2015
LIGUTTI Valéria	13/06/2015
BLAISE Véronique	24/06/2015

(*) Adjoint technique territorial au service de la Commune de Bayon depuis novembre 2008.



Plan-Guide de Bayon - Édition 2015

par Stéphane BERVARD, Marie-Claire BERVARD

Cet été une nouvelle édition du plan guide de Bayon est disponible.

Rappelons que ce plan-guide de Bayon est un outil utile pour tout nouvel arrivant, touriste séjournant dans notre Commune ou tout simplement pour tous les Bayonnais. Il permet, hormis le fait de se repérer dans la ville, d'avoir l'information des différents services (publics, commerciaux, bancaires etc.).

La Commission municipale *Information et Communication*, composée d'élus et d'habitants de Bayon, a réalisé cette nouvelle mouture, fruit de plusieurs réunions de travail (6 au total) depuis le début de l'année 2015.



Une société spécialisée s'est chargée de la démarche auprès des artisans, commerçants et partenaires (pour les encarts publicitaires), du travail graphique et de l'édition.



Cette dernière version a permis de mettre à jour le plan, par le tracé de nouvelles rues, de quartiers, de corriger certaines erreurs présentes sur le modèle actuel, mais également de revoir sa présentation.

Nous avons le plaisir de vous offrir un exemplaire de ce nouveau plan-guide avec votre bulletin municipal *Bayon Infos*.



Une belle balade aux étangs

par Huguette VILLEGER, Tony FRANCHET



Nos agents du service technique ont nettoyé les promenades autour des étangs. Ils ont conçu et réalisé plusieurs bancs et tables de pique-nique supplémentaires cet hiver pour le bien-être et le confort de tous : joggeurs, promeneurs, personnes âgées, enfants, pêcheurs.

Une belle réalisation de toute beauté en pleine nature. Tout a été nettoyé, des poubelles sont mises à disposition de tous. Merci de respecter cette propreté et la beauté de ces lieux !



Belle balade à tous !





Changement d'attribution des aides du CCAS

par Martine BONNE

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a jugé nécessaire de revoir sa politique d'attribution des aides. Pour cela il convenait de s'inspirer de la philosophie qui est à l'origine de la création de l'ancêtre du CCAS. Quelques rappels historiques permettront d'expliquer cette réorganisation. L'origine de l'action sociale communale remonte à 1566 où le roi de France Charles IX signe une ordonnance qui confie aux Communes d'assister les « pauvres et les mendiants » dans le cadre des aumôneries générales. Ce sont les curés et les notables locaux qui aident personnellement les vieillards, les indigents et les nécessiteux. Il a fallu attendre la Révolution et l'ensemble des réformes pour voir se créer les bureaux de bienfaisance (loi du 27 novembre 1796, sous le Directoire). La loi du 15 juillet 1883 impose la création obligatoire dans chaque Commune d'un bureau d'assistance appelé successivement bureau d'aide sociale (BAS) en 1953 et centre communal d'action sociale (CCAS) en 1978.

Le CCAS est un **outil politique de l'action sociale** par lequel la **solidarité publique, nationale et locale** peut réellement s'exercer. Il est autonome par rapport à la Commune, même si les liens avec la Commune sont très étroits puisque c'est la Commune qui majoritairement finance le CCAS. **Il applique la politique sociale de la Commune.** C'est lui qui, avec les services sociaux et les associations caritatives **aide et soutient les plus défavorisés** dans un contexte local. C'est donc dans cette optique que notre CCAS va orienter ses actions.

Désormais, les aides facultatives du CCAS seront apportées en fonction de critères sociaux retenus par le Conseil d'administration.

Le critère choisi est le quotient familial. Sa base de calcul sera le revenu de la famille (compris allocations familiales) ; il prend en compte le nombre de personnes vivant au foyer. Les demandes seront examinées par le conseil d'administration du CCAS qui décidera du niveau de l'aide accordée. Les personnes sont invitées à déposer en Mairie une copie de leur avis d'imposition et la description de la famille (nombre d'adultes, nombre d'enfants). **Le Conseil d'administration étudiera les demandes à partir du 17 août.**

IMPORTANT : les nouvelles règles d'attribution des aides du CCAS entreront en vigueur **dès septembre.**

Ticket-jeune

Participation financière à l'inscription à une activité associative pour les Bayonnais de moins de 20 ans.

Revenu de base = smic par personne 1136 € + allocations familiales

QF ≤ 252 €, ticket-jeune = 35 €

253 € ≤ QF ≤ 286 €, ticket-jeune = 30 €

287 € ≤ QF ≤ 414 €, ticket-jeune = 25 €

415 € ≤ QF ≤ 513 €, ticket-jeune = 20 €

QF ≥ 514 €, pas de ticket-jeune

Une permanence spéciale du CCAS aura lieu le samedi 29 août de 9h à 12h en Mairie pour la délivrance des tickets-jeunes en raison du forum des associations se déroulant de 10h à 12h au Centre culturel Henri Gaudel.

Bon vacances

Participation financière à l'inscription à un centre de vacances dans la limite de 25 jours annuels pour les Bayonnais de moins de 20 ans.

revenu de base = smic par personne 1 136 € + allocations familiales

QF ≤ 252 €, bon vacances = 7 € par jour

253 € ≤ QF ≤ 286 €, bon vacances = 6 € par jour

287 € ≤ QF ≤ 414 €, bon vacances = 5 € par jour

415 € ≤ QF ≤ 513 €, bon vacances = 4 € par jour

514 € ≤ QF ≤ 600 €, bon vacances = 3 € par jour

QF ≥ 600 €, pas de bon vacances

Repas-dansant des Anciens

Il n'y a pas de critère social pour l'invitation au repas-dansant des Bayonnais âgés de 69 ans et plus en 2015 (70 ans et plus à partir de 2016) ainsi que leur conjoint. Le CCAS a souhaité conserver l'aspect convivial de la manifestation et finance une partie des frais d'organisation de la journée par la Commune à hauteur de 8 € par participant.

Bon de Noël

Bon d'achat auprès des commerçants de Bayon délivré en décembre pour les Bayonnais de 70 ans et plus.

Revenu de base = minimum vieillesse 600 €

QF ≤ 600 €, bon de Noël = 40 €

601 € ≤ QF ≤ 900 €, bon de Noël = 30 €

901 € ≤ QF ≤ 1 200 €, bon de Noël = 20 €

QF ≥ 1 200 €, pas de bon de Noël

Pout toute demande d'aide (ticket-jeune, bon vacances, bon de Noël), **remplissez le formulaire de demande figurant à la page suivante.**

RAPPEL : permanences du CCAS

Les permanences du CCAS pour une aide aux démarches administratives seront assurées en Mairie les 2^{ème} et 4^{ème} lundis du mois de 14h à 15h.

FORMULAIRE DE DEMANDE - CCAS

à compléter et à remettre sous enveloppe fermée en Mairie avec la mention « CCAS »
+ joindre une copie de votre dernier avis d'imposition

Famille Téléphone

Nombre d'adultes : Nombre d'enfants :

Demande d'aide facultative du CCAS pour :

Ticket-Jeune

Bon vacances

Bon de Noël



L'association ADMR à votre service

par Jacqueline LEGRET, présidente de l'ADMR Euron-Moselle

Étendue sur 25 Communes, l'association Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) est à votre écoute en toutes occasions (sorties d'hôpital, diminution des moyens physiques, aide à la toilette, ménage etc.).

Un personnel sérieux et formé, encadré par des bénévoles soucieux du bien-être des personnes en perte d'autonomie, intervient au domicile afin d'apporter de l'aide à la vie courante. Bien souvent, ces prises en charges sont octroyées par différents organismes.

De plus, l'ADMR c'est « Le Périscope », un accueil d'enfants scolarisés à Bayon. Des animatrices formées occupent les enfants à divers travaux manuels et ludiques.

Nous effectuons du portage repas à domicile par le biais de sept livreurs et livreuses. Ces repas sont confectionnés par la Résidence Saint-Charles.

Nous assurons également le transport de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer de leur domicile (le matin) à l'accueil Bergeret de cette Résidence et nous les ramenons chez elles le soir.

Les bénévoles sont présents, secondés par le personnel administratif, les matins pour mener à bien vos demandes.

Vous pouvez les joindre au 03 83 72 58 01 ou venir sur place (23 grande rue).



Équipe du Secours catholique de Bayon

par Marie-Odile VIALLE, responsable du groupe

Printemps, été, automne, hiver, toujours la même galère.

Mais aussi toujours la même **fraternité** au **Secours Catholique** on peut rencontrer. Petites et grandes difficultés, entre tous sont **partagées** et des solutions sont proposées.

Si des misères vous avez, n'hésitez pas à venir en **parler**. Si des joies vous voulez nous confier, soyez gentils de nous les partager.

Si vous aimez parler, mais aussi jouer, coudre, tricoter ou bricoler, le local sera pour vous un lieu privilégié.

Si vous désirez partager un repas en toute simplicité et à prix modéré, au presbytère une fois par mois on vous accueillera.

Local : ruelle des Hauts-Fossés
(en face du groupe scolaire Françoise Dolto)
Tél. 06 33 89 21 28

Jours de présence :

- Chaque mardi à 14h : atelier
- 2^{ème} et 4^{ème} mardis du mois de 10h à 12h : accueil
- 2^{ème} mardi midi du mois : repas (table ouverte, 2 € ou une boîte de fruits, légumes, gâteaux...)



La collecte des ordures ménagères

par Jacques BAUDOIN, Eddy GALLAIRE

La collecte des ordures ménagères sous le système de la redevance incitative est aujourd'hui la meilleure des solutions pour favoriser le tri de nos déchets qu'ils soient ménagers ou autres.

Cette solution nous incite à trier et classer, voire en limiter la production.

Cette solution est celle du « pollueur payeur ».

La majorité des gens l'a bien compris et a aussi bien compris que la planète ne sera pas rendue plus propre par les paroles mais bien par les actes.

Dans les statistiques de la Communauté de Communes du Bayonnais (CCB) - et elles sont très précises - il est constaté que la Commune de Bayon est de loin (en proportion) celle qui a le taux de présentation le plus faible de toutes les Communes de la CCB.

Nous avons relevé que 27 foyers n'ont jamais présenté leur poubelle de déchets ménagers (poubelles noires) au ramassage.

Où vont ces déchets ? Un peu partout. Certains sont brûlés (c'est interdit), d'autres sont éparpillés dans la nature, dans notre cité (photos) et aussi emportés dans d'autres Communes y compris à Nancy.

C'est un comportement **imbécile**, d'abord parce que ceux qui font cela paient de toute façon une part fixe qui comprend plusieurs levées gratuites, et ensuite car ils risquent une amende de 450 € minimum s'ils se font prendre.

Et puis c'est un manque notoire de civisme parce que les coûts engendrés pour le ramassage et l'enfouissement sera supporté par tous, au risque de faire augmenter la redevance au lieu de la diminuer. A cela il faut bien sûr ajouter le peu de respect que ces gens ont de l'environnement et des autres.





8 mai 2015 : 70^{ème} anniversaire de l'Armistice

par Alain RAVAILLER, président du Comité du Souvenir Français du Bayonnais

Le 8 mai 1945, à 15 h, la capitulation du III^{ème} Reich était officiellement annoncée depuis Berlin. Mais c'est en réalité la veille, à Reims, qu'avait été signé le premier acte de reddition des armées nazies. La Seconde Guerre mondiale était terminée en Europe, laissant le continent en ruines. Le conflit ne prit toutefois fin que le 2 septembre de la même année, après la capitulation du Japon, le dernier des trois membres de l'Axe encore en guerre. Il avait fait plus de 50 millions de morts.

Le 8 mai dernier, la France a commémoré le 70^{ème} anniversaire de l'Armistice et de la libération des camps nazis. C'est pourquoi les Associations Patriotiques (ACPG-CATM : Anciens Combattants Prisonniers de Guerre - Combattants d'Algérie, Tunisie et Maroc ; ABACFOM : Amicale Bayonnaise des Anciens Combattants de la France d'Outre-Mer) et le Comité du Souvenir Français du Bayonnais avaient souhaité donner un éclat particulier à la cérémonie pour que les plus âgés d'entre nous se souviennent, pour que les plus jeunes sachent, pour qu'on n'oublie jamais.

Après un service religieux célébré en la chapelle de la maison de retraite Saint Charles par l'abbé Maurice BLAISE, les participants, à l'invitation de Roland TREVILLOT, Président de la section locale des ACPG-CATM et maître de cérémonie, se rendirent à la nécropole nationale de Bayon où un jeune trompettiste de l'harmonie de Saint-Nicolas-de-Port était présent pour jouer les sonneries militaires.



**Envoi
des couleurs**

La commémoration débuta avec l'envoi des couleurs par un des sapeurs-pompiers du centre de secours de Bayon, venus en nombre avec les jeunes sapeurs-pompiers pour constituer un piquet d'honneur devant un parterre d'élus locaux, de représentants de l'Armée, de la Gendarmerie nationale et une assistance relativement nombreuse. Tous étaient là pour honorer la mémoire de ceux qui, entre 1939 et 1945, ont sacrifié leur vie pour redevenir libres. Jacques BAUDOIN, Maire de Bayon et Président de la Com-

munauté de Communes du Bayonnais, donna ensuite lecture du message de Jean-Marc TODESCHINI, secrétaire d'État chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire, avant que deux jeunes filles, Margot et Delphine, lisent le message du Président de l'Office National des Anciens Combattants (ONAC).



**Dépôt
de gerbes**

Après quelques mots de présentation, le Président du Comité du Souvenir Français donna à nouveau la parole à Delphine et Margot qui rappelèrent à l'assemblée les vingt morts de la Seconde Guerre mondiale dont les noms sont gravés sur le monument de Bayon et évoquèrent les circonstances de leur décès. Puis il fut rendu hommage à un jeune soldat polonais mort à Bayon en août 1945, inhumé dans la nécropole, et à trois Bayonnais reconnus « morts en déportation » (vous pouvez retrouver l'identité des victimes de la Seconde Guerre mondiale sur le site internet de la Commune : www.Mairie-bayon.fr, rubrique « Culture-Loisirs-Histoire » puis « Histoire », chapitre « Le Bayon du XX^{ème} siècle »). Après un dépôt de gerbes au pied du monument aux Morts, l'assemblée entonna une vibrante « Marseillaise ». Tous se retrouvèrent enfin à la salle polyvalente pour le verre de l'amitié, offert par la municipalité. Selon la formule attribuée à Winston CHURCHILL, « oublier son passé, c'est se condamner à le revivre une seconde fois. » Les Présidents des ACPG-CATM, de l'ABACFOM et du Souvenir Français du Bayonnais tiennent à remercier chaleureusement les acteurs et les participants de cette cérémonie et vous invitent d'ores et déjà à la commémoration du 97^{ème} anniversaire de l'Armistice de la Première Guerre mondiale, le 11 novembre prochain.



Hommage aux Morts pour la France de 1939-1945



A propos de la réforme des rythmes scolaires

par Jacques BAUDOIN, Martine BONNE

La Commune a remis le 30 juin dans les boîtes-aux-lettres des écoles maternelle et élémentaire Françoise Dolto une note qui concerne la réforme des rythmes scolaires et son application pour l'année 2014-2015, pour distribution aux parents par le canal habituel d'information.

L'école élémentaire a reçu un nombre d'exemplaires correspondant au nombre d'enfants de chaque classe. Nous avons constaté que la **direction de l'école élémentaire** n'a pas transmis ce document aux familles, aussi avons-nous pris la décision de l'inclure dans le bulletin municipal. Vous le trouverez ci-dessous.

RPI F. DOLTO en mairie de Bayon

le 29 juin 2015

NOTE A TOUS LES PARENTS

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le Regroupement Pédagogique Intercommunal(RPI) a eu l'obligation pour 2015/2016 de rédiger un projet éducatif territorial, indispensable pour obtenir les aides de l'état (fonds d'amorçage).

Nous avons conservé les bases horaires souhaitées par les enseignants et les parents d'élèves lors des réunions qui ont eu lieu de fin 2013 à début 2014. Ces bases horaires ont été votées par le conseil d'école élémentaire (14 janvier 2014) et validées par les services académiques.

Ce projet éducatif territorial a été validé par la direction départementale de la cohésion sociale le 12 juin 2015.

L'expérience de 2014/2015, fixant les horaires des NAP (nouvelles activités périscolaires) le matin avant l'école (7h45-8h30), a démontré que 18% des enfants scolarisés ont bénéficié de ces activités périscolaires.

Ce n'est pas acceptable pour les communes, car ce n'est pas l'esprit de la réforme, et c'est contraire aux valeurs républicaines.

L'objectif de la commune est donc de parvenir à proposer à tous les élèves ces nouvelles activités périscolaires. C'est pourquoi nous avons choisi de fixer les horaires des NAP à partir de 15h50 avec un temps de transition entre temps scolaire et temps périscolaire (goûter-récréation).

Compte-tenu du contrat de service qui lie le RPI à l'ADMR (gestionnaire du Périscope), il n'est pas possible de modifier l'organisation actuelle avant fin octobre 2015.

Conformément aux règles fixées par les pouvoirs publics, un comité technique sera constitué rapidement, il comprendra des parents, les associations sportives et culturelles locales, le gestionnaire du Périscope, les directrices des Ecoles Dolto, un ou plusieurs élus de référence du RPI.

Il aura pour objectif de proposer, choisir et structurer les activités des NAP en conformité avec le Projet éducatif territorial.

Les propositions du comité technique devront être validées par le comité de pilotage (constitué d'élus du RPI, du DASEN, de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la Caisse d'allocations familiales).

Les activités et les modalités pratiques vous seront communiquées dès début octobre

L'accueil collectif de mineurs fonctionnera donc jusqu'au 17 octobre selon les mêmes modalités qu'actuellement.

Jacques Baudoin
Maire de Bayon
Représentant du RPI

Martine Bonne
Adjointe aux affaires scolaires et sociales



Quelques nouvelles de l'école maternelle Dolto

par Nathalie BAUDOIN, Élodie GERMAIN, enseignantes, Martine BONNE, directrice

La chasse aux œufs

Toute l'école maternelle s'est rendue à la Résidence Saint-Charles pour participer à une chasse aux œufs organisée par les enseignantes.



Chaque élève avait une petite boîte d'œufs et devait trouver 3 petits et 3 gros œufs en chocolat. Les enfants ont pris beaucoup de plaisir lors de cette belle matinée.



Fête de l'école

Samedi 6 juin, l'école a organisé un spectacle et une kermesse.

Les enseignantes et les trois classes ont travaillé sur le thème de l'architecture et ont pu présenter une partie des productions des élèves par l'intermédiaire d'un défilé de mode *architectural*. Plusieurs chants et danses ont été interprétés par l'ensemble des trois classes.

Les parents d'élèves ont pu découvrir une exposition des différentes créations des élèves réalisées ces derniers mois sur ce même thème.

La deuxième partie de la fête s'est passée dans la cour de l'école avec plusieurs incontournables comme



la pêche à la ligne, le château gonflable, la loterie, la tombola, le chamboule-tout. Il y avait également des innovations comme un parcours sportif, de la construction avec des cartons, une création libre de dessins, des constructions de Kapla. Toutes ces activités ont fait la joie des enfants.



Les enseignantes remercient les parents volontaires qui ont permis d'organiser la fête ainsi que toutes les personnes qui sont venues à la fête.





Quelques nouvelles de l'école élémentaire Dolto

par Nathalie PRADAT, directrice



Découverte sportive

Pendant 8 semaines, les élèves de CE2 ont pu découvrir une nouvelle activité sportive à l'école : le step. Du rythme, de la synchronisation, de nouveaux repères sur des musiques entraînantes, de quoi travailler tout en s'amusant mais cela a demandé de beaux efforts... Une petite pause s'impose ! Bravo à tous !



Le VTT : une affaire qui roule !

En 2014, les élèves de cycle 3 avaient découvert le VTT lors d'ateliers et avaient pu mettre en application les notions lors d'une grande sortie jusqu'à Flavigny. Cette année, l'activité s'est poursuivie avec les plus petits qui découvrent avec joie les plaisirs du vélo. Une sortie s'est faite jusqu'à Crevéchéamps où les enfants des deux écoles ont pu partager leurs expériences. Les plus grands sont sortis en randonnée VTT le 5 juin et étaient attendus par les élèves de Tonnoy pour un goûter collectif avant de reprendre la route vers Flavigny. Bravo à tous les petits sportifs et aux parents qui nous ont accompagnés dans cette nouvelle activité.



Les ateliers « lancer » de la classe de CP

Voilà les trois ateliers qui nous ont le plus plu après beaucoup de séances avec plein d'autres ateliers.



On chamboule tout ! Et on adore ça...



Des points sont écrits sur le dos de la coccinelle. Il faut réussir à toucher les ronds où les points sont écrits. Et après, on compte nos points.



Le parcours de golf : on tire dans un cerceau, on avance, on tire, on avance... Puis on passe au suivant !

L'éclipse de soleil du 20 mars

Toute l'école a pu observer l'éclipse de soleil ce vendredi 20 mars. Bien protégés derrière nos lunettes, achetées par l'école exprès pour l'occasion, nous avons pu profiter du spectacle et découvrir un beau phénomène naturel.



Chacun a pu repartir avec ses lunettes à la maison et un beau souvenir !





Les CM2 de la Providence à Vaux-le-Vicomte

par Isabelle JEHL, enseignante

Le 29 mai, les CM2 ont vécu une journée inoubliable.

Après un voyage en TGV, ils ont découvert le magnifique château de Vaux-le-Vicomte et ses jardins à la française. Ce fut pour eux l'occasion de se plonger dans le XVII^e siècle et dans l'histoire du surintendant Fouquet, ministre de Louis XIV, qui fit construire ce chef d'oeuvre.

Tout au long de la journée, les élèves ont admiré les oeuvres des artistes qui travaillèrent quelques années plus tard à la réalisation du château et du parc de Versailles.

« Quand on admire le château de Vaux-le-Vicomte, on se dit qu'on a de la chance de voir un lieu aussi exceptionnel, splendide, majestueux car c'est rare de contempler une oeuvre d'art comme celle-ci. » Keridwen

« Venez à Vaux-le-Vicomte pour découvrir l'année 1661, la vie de Nicolas Fouquet et les artistes, Louis Le Vau, Charles Le Brun, André Le Nôtre. » Joey
« André Le Nôtre était le jardinier en chef : il a dessiné tous les plans des jardins. De nombreux ouvriers ont travaillé sous ses ordres. La précision d'André Le Nôtre fait qu'aujourd'hui Vaux-Le-Vicomte possède toujours de magnifiques jardins. » Annouck

« A Vaux-le-Vicomte, nous sommes allés voir une statue, celle d'Hercule : elle se situe au bout du jardin sur une colline ; entre elle et le château on devait faire deux kilomètres, tout le monde avait mal aux



jambes. C'est pourquoi seulement treize d'entre nous sont allés jusqu'en haut ; une surprise les attendait : la vue magnifique. » Paul-Olivier

« L'allée du château de Vaux-le-Vicomte est gigantesque ; depuis cette allée centrale, nous pouvons voir l'autre côté du château grâce à la transparence, c'est -à- dire la visibilité à travers le château, depuis la grille d'accès jusqu'à la statue d'Hercule. » Virgil

« La visite guidée était bien intéressante. Une dame nous a montré plusieurs salles du château. Dans chaque salle, elle nous parlait des jardiniers des décorateurs, des sculpteurs, des peintres. Mais elle nous parlait aussi de Fouquet et du roi ainsi que des dieux et déesses. » Léa





Forum des métiers au Collège de l'Euron

par Olivier KOPFERSCHMITT, principal

Le 8 avril, 300 élèves de 4^{ème} des collèges de Bayon et Blainville-sur-l'Eau ont participé à un Forum des métiers co-organisé par les deux établissements scolaires qui ont mutualisé leurs moyens pour cette opération. Pour cette première année, ce Forum s'est déroulé au collège de Bayon et au Centre culturel Henri Gaudel mis à disposition par la Mairie.

C'est en février que les parents d'élèves des deux établissements, ainsi que les professionnels des secteurs de Bayon et Blainville-sur-l'Eau ont été sollicités. Ils ont largement répondu présents pour venir présenter leurs métiers et ainsi **diversifier et enrichir les représentations des élèves de 4^{ème} sur les différents secteurs d'activités.**

La coordination efficace assurée par Mme CHAPÉLIER, professeur documentaliste au Collège de l'Euron, a permis de mobiliser **60 professionnels** répartis dans **10 pôles métiers** (Banque Assurance Droit ; Sciences Recherche Informatique ; Bâtiment Travaux Publics Industrie Mécanique ; Sécurité Défense ; Santé ; Social ; Spectacle Culture Enseignement ; Restauration Hôtellerie ; Gestion Administration Conseil ; Nature Environnement Agriculture) qui ont ainsi pu **présenter le plus concrètement possible leurs parcours, les atouts et exigences de leurs activités**



professionnelles, leur quotidien...

En amont de ce Forum, accompagné par leurs professeurs principaux, les élèves de 4^{ème} ont pu choisir les pôles métiers qu'ils souhaitaient découvrir. Le 8 avril, par petits groupes de 8 à 16 élèves, ils ont pu assister à **2 rencontres de 40 minutes avec les professionnels des secteurs choisis.**

Les acquis des élèves durant le Forum seront ensuite exploités en classe, dans quelques jours, avec les professeurs principaux, afin de prolonger la réflexion et mutualiser les connaissances acquises sur les 10 pôles métiers présentés.



Cette action s'inscrit dans le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte des métiers et de l'environnement professionnel proposé aux élèves de 4^{ème}. **A 13 ans, l'enjeu pour ces jeunes n'est pas de choisir un métier mais de s'informer et d'avoir des repères clairs sur les différents secteurs d'activités.** Ceci leur permettra **d'éclairer leurs choix en classe de 3^{ème}** (choix d'une entreprise pour effectuer un stage d'observation en milieu professionnel ; choix d'orientation à l'issue de la classe de 3^{ème} entre les grandes voies de formation : Générales, Technologique, Professionnelle et l'Apprentissage). Ce type de Forum, basé sur la richesse et la diversité des intervenants, permet également, dans certains cas, de **relancer la motivation scolaire des élèves et de donner du sens aux apprentissages fondamentaux.**

L'organisation de ce type de manifestation en établissement scolaire, sans perturber les cours des autres élèves de 6^{ème}, 5^{ème} et 3^{ème}, est un réel **défi relevé grâce à la mobilisation générale des équipes d'enseignement, d'éducation, de santé, administrative, et d'agents.**

A l'issue du Forum, M. ROYER, Principal du collège de Blainville-sur-l'Eau, et M. KOPFERSCHMITT, Principal du collège de Bayon, ont conjointement vivement remercié les parents d'élèves et professionnels présents, ainsi que les personnels mobilisés sur les deux établissements. Ceux-ci ont donné une demi-journée de leur précieux temps, avec générosité, bienveillance et altruisme, au profit des élèves de 4^{ème} des deux établissements. Ces temps d'échanges furent unanimement qualifiés de fructueux et de très enrichissants. Une expérience réussie qui devrait être renouvelée l'année prochaine.



Le 13 juin dans l'église récemment ré-ouverte, les 33 choristes des *Voix du Baio* accompagnés par la petite chorale des *Enfants du Baio*, ont offert leur concert annuel à un public conquis et très nombreux. Le répertoire est varié : musique sacrée, chanson contemporaine, gospel, comédie musicale... et le professionnalisme de Laure BAERT-DUVAL, chef de chœur, assistée de Vincent ROYER au piano - tous deux excellents artistes locaux - permet à cette formation récente de se faire progressivement un nom dans notre bourg et ses environs...

La chorale recrute ! Que les amateurs de chant n'hésitent pas à nous rejoindre en septembre chaque lundi de 20h à 22h (salle polyvalente). Il n'est pas obligatoire de savoir chanter, ni lire la musique... Tous les âges et pupitres de voix seront les bienvenus. Contact : 06 79 94 29 78

La chorale à pleine voix

par Nicole CHARROIS, présidente de l'association Baio Loisirs



Les enfants et adultes réunis
avec Laure BAERT-DUVAL, chef de chœur
et Vincent ROYER au piano



La saison musicale des orgues

par Michel CLAIRE, président des Amis des Orgues et du Patrimoine de l'église Saint-Martin de Bayon

Elle a débuté le 3 mai dernier avec le *Requiem for the Living* donné par l'ensemble Leszczynski. Ce premier concert après réouverture de l'église s'inscrivait en clôture du festival *Prenons l'Air et Plus*, soutenu par la Communauté de Communes du Bayonnais, en collaboration avec l'école de Musique du Bayonnais et le Théâtre de l'Haussonvie. Le public était nombreux au rendez-vous pour apprécier cette œuvre contemporaine de l'américain Dan FORREST. Ce concert a donné lieu à un enregistrement qui sera prochainement disponible sur CD.

La saison musicale 2015 se poursuivra avec un récital d'orgue qui sera donné le **dimanche 12 juillet** à 17h par Cécile MICHEL-BOHLINGER, professeur au Conservatoire Régional du Grand-Nancy. Au programme des œuvres diverses du XVIIIe au XXe siècle qui mettront en valeur toutes les qualités de l'artiste

et de notre grand orgue symphonique resté muet plus de 3 ans du fait de la fermeture de l'église.

A l'occasion des Journées Nationales du Patrimoine, les **19 et 20 septembre** prochains, des visites guidées seront organisées les après-midi de ces deux jours. Nous espérons que la restauration des objets classés datant du début du XVIe siècle sera terminée. Les visiteurs pourraient ainsi admirer le sépulcre, la piéta et les trois statues de la Trinité, de Saint-Roch et de Sainte-Marguerite. Si la restauratrice était disponible elle pourrait donner une conférence sur ce patrimoine bayonnais.

Le **dimanche 20 septembre** à 17 h, un concert trompette et orgue sera donné par Laurent Bauvin, trompettiste que nous avons déjà eu le plaisir d'entendre il y a dix ans pour un concert de soutien à la reconstruction du grand orgue de tribune. Il sera accompagné à l'orgue par Bénénger GOFFETTE.



L'entrée des concerts, retransmis sur grands écrans, est gratuite. Un panier recueillera la contribution financière des spectateurs qui est nécessaire pour participer aux frais.



Ascension 2015

Week-end allemand dans le Bayonnais

Cette année un groupe de 38 jeunes Allemands ont été accueilli par les élèves du Collège de l'Euron et leurs familles.

Le groupe était accompagné de Gaby TAXEN, la présidente du comité allemand, Heike HOSSBACH, la directrice du Lycée de Straelen et Stefan VAN SWELM, du comité de jumelage allemand. Cet échange était organisé par le comité de Bayon et environs pour le traditionnel week-end de l'Ascension.

Le groupe d'Allemands est arrivé jeudi après-midi et a été accueilli au Centre Culturel Henri Gaudel par le comité français. Si certains se connaissaient déjà, d'autres ont très vite fait connaissance car dans le but de favoriser les échanges, un seul Allemand était reçu dans chaque famille.

Le vendredi était consacré à une sortie dans les Vosges, sous le signe du sport, de la culture et de la gourmandise. Les Allemands, étant habitués au pays plat de la Basse Rhénanie, ont découvert nos collines et nos forêts vosgiennes.



Le temps était maussade mais la bonne humeur était au beau fixe, surtout avec une visite de fabrique de bonbons des Vosges à La Bresse suivie d'un parcours dans les arbres au Parc Aventure Bol d'Air.



Jumelage Bayon-Straelen

par Laurence VILLEGGER, présidente du comité

Afin de leur laisser un bon souvenir de leur passage à Bayon, les enfants ont reçu, en fin de journée, des sacs, t-shirts, documentations, bonbons et autres gadgets offerts par les collectivités locales.

La journée du samedi était libre dans les familles. Pendant ce temps, le groupe d'adultes a pu découvrir le Collège, Bayon et les environs, ainsi que la vieille ville de Nancy. La visite a été agrémentée d'une glace rafraichissante sur la Place Stanislas.



La soirée des adultes s'est déroulée sous le signe du cheval à Haussonville avec un repas western en présence de tout le comité de jumelage français et des responsables locaux.



Jacques BAUDOIN, Maire de Bayon, également présent à la soirée, a révisé ses cours d'allemand et s'est entretenu longuement avec Gaby TAXEN et Heike HOSSBACH. Tous sont convaincus que ce sont les jeunes qui feront l'Europe de demain, une Europe de la solidarité et de la diversité avec un moteur franco-allemand.

Les deux villes encouragent vivement les échanges et souhaitent perpétuer ce jumelage, un des tout premiers en Lorraine. Tandis que Gaby et Laurence, les deux présidentes, à l'unanimité, font appel aux jeunes familles, dont le jumelage a besoin pour continuer cette belle aventure.

Dimanche matin, les sourires et les larmes furent présents lors du départ et beaucoup se sont déjà donné rendez-vous pour l'année prochaine (dates à retenir : du 5 au 8 mai 2016) à Straelen.





Fête Co-naissance

par Jean-Marie CREUSEL, président de l'Office des Sports du Bayonnais

Dimanche 14 juin, l'Office des Sports du Bayonnais (OSB) et Jeunesse et Territoire du Bayonnais au Vermois ainsi que toutes les associations sportives et culturelles du territoire ont proposé une grande fête.

Le matin, sur le thème de *la tête et les jambes*, une dizaine d'équipes se sont lancées dans un rallye découverte et ont pu à l'aide d'une feuille de route, participer à des épreuves au stade ainsi qu'au Gymnase et au Dojo, avec des petites épreuves sportives et des questions culturelles.

Ces deux points étaient marqués par un fléchage passant par les petites ruelles du bas de Bayon, parallèles à la rue de la Mairie que certains ont découverts.

A midi, différents élus du territoire ainsi que le président de la Communauté de Communes du Bayonnais (CCB), ont partagé un apéritif avec les participants, spectateurs et bénévoles.

L'après-midi, diverses activités spectaculaires ont eu lieu à la grande joie des petits et grands.

Baby-foot humain, joutes sur l'eau, jeu de quilles, tir à la corde, parcours d'adresse, atelier danse, fabrication de cerfs-volants, chapeaux en papier.

A 15 heures, les enfants de la troupe théâtrale ont proposé leur spectacle de grande qualité.

A 17 heures, Jacques BAUDOIN, Maire de Bayon et président de la CCB a remis les prix et chaque participant a pu repartir médaillé, un souvenir de cette journée ensoleillée et pleine d'éclats de rire.

Nous remercions tous les participants ainsi que les bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette journée.





École de musique du Bayonnais

par Rachel GUSTIN, secrétaire de l'association

Inscriptions rentrée 2015-2016

Encore une année qui se termine pour l'École de musique du Bayonnais. Devant le succès de notre école et la nécessité financière de limiter le nombre d'adhérents à 150, nous avons décidé de reconduire le système des préinscriptions pour la future rentrée.

Toute personne intéressée peut se préinscrire dès maintenant, ce qui lui garantit une place en septembre prochain. Pour tout renseignement vous pouvez vous adresser au **06 16 25 12 61**, nous vous transmettrons par mail le bulletin de préinscription ainsi que les modalités pratiques.

Nous vous rappelons qu'au sein de l'école de musique vous trouverez des enseignements de qualité assurés par des professionnels de la musique : piano classique ou moderne, violon, synthétiseur, guitare sèche ou électrique, basse, batterie. Un cours d'éveil musical à partir de 5 ans est également proposé. Les cours s'organisent en 45 minutes de solfège et 30 minutes de cours individuel instrumental par semaine.

Par ailleurs, une grande particularité de l'École de musique du Bayonnais est de proposer des ateliers rock ou percussion : il s'agit de groupes d'environ 8 élèves qui se retrouvent et travaillent ensemble et avec leur professeur pendant une heure et demi chaque semaine.

Ces formations musicales deviennent de plus en plus abouties et se produisent régulièrement en public. Cette année, chaque atelier a assuré les premières parties des concerts de professionnels tels que *Nordine le Nordec* ou *Deep Inside* au Festival Prenons l'Air à Bayon. Un des groupes, *Devil's Horns*, a été inscrit au festival *La scène déménagement* de Seichamps



par son professeur et s'est ainsi produit sur scène.

Un atelier *Spéciales filles* a été créé en 2015 et sera reconduit en 2016. Nous envisageons par ailleurs d'ouvrir un atelier rock *Spécial adultes* ; il manque encore quelques guitaristes pour que le groupe soit complet et viable. N'hésitez pas à les rejoindre !



D'autres activités pédagogiques sont organisées au sein de l'école tels que sorties pédagogiques, contact avec des professionnels de la musique, création de CD ou DVD, participation à des manifestations locales (fête médiévale de Virecourt, Casa Veau, soirée Halloween,...), enregistrement en studio etc.

Un autre moment fort de l'École de musique est la fête de la musique, entièrement organisée par les bénévoles de l'école. Le spectacle est préparé par tous les élèves et leurs professeurs qui assurent 6 heures de musique de tout genre.

Vous pourrez retrouver votre École de musique au Forum des associations à Bayon le samedi 29 août de 10h à 12h au Centre culturel Henri Gaudel. Les inscriptions fermes et définitives auront lieu le mercredi 2 septembre de 19h à 21h à la salle polyvalente (rue de Straelen).

Rejoignez nous sur notre page facebook pour suivre l'activité de l'école.

Tarifs annuels :

Instrument : 510 € (3 x 170 €)

10% de remise pour le 2nd adhérent de la même famille

Atelier : 210 €

Réduction de 30 € si cours individuel en plus

Éveil musical : 100 €



Élection de Miss Mirabelle de Lorraine 2015

par Sylvie GASSMANN, présidente de l'association La Mirabelle en Fête

Un succès grandissant

L'élection s'est déroulée le 30 mai pour la première fois au château de Lunéville. Ce lieu somptueux a apporté de la magie à cette soirée de prestige. Le show orchestré par Anaïs DEMANGE, Miss Mirabelle 2006, a duré plus de 4 heures.

9 candidates ont défilé en différentes tenues pour terminer en beauté, en robe de mariée. Entre chaque tableau, plusieurs animations ont été présentées : zumba, danse chant. Le public très nombreux a encouragé les candidates avec des applaudissements soutenus.



Le jury était composé de personnalités (Miss Ronde nationale, Miss Lorraine prestige) et d'élus du territoire (Nicolas ANDRÉ, Adjoint au Maire de Bayon, Christophe SONREL, Maire de Damelevières, Jean-Pierre JAQUAT, Maire de Rozelieures, Jean-Marie GASSMANN, Maire de Landécourt), de commerçants et de bénévoles.

Un moment privilégié pour les candidates qui ont reçu des mains de Miss Lorraine prestige une photo dédiée de Geneviève de FONTENAY qui soutient l'association à chaque élection.



Le jury et le public ont élu Miss Mirabelle de Lorraine 2015 : Léa SIMONIN, 17ans d'Heillecourt. Sa 1^{ère} dauphine est Audrey SALIN, 21 ans de Nancy et sa 2^{ème} Elisa Cendre, 19 ans de Clayeures. Merci à Jade, notre Miss sortante qui a su être exemplaire pendant ces deux années.



**Élus et présidents d'association :
n'hésitez pas à solliciter les Miss
pour vos manifestations.**

Pourquoi une élection à Lunéville ?

Ce n'est en aucun cas pour tourner le dos à Bayon, siège de notre association mais bien au contraire pour assurer la promotion de la ville à travers cette élection qui aura des retentissements au-delà de notre territoire.

Y aura-t-il une fête de la mirabelle cette année ?

Le nombre des membres de l'association est actuellement insuffisant est il difficile de recruter des bénévoles souhaitant s'investir dans le bureau. Les aides financières se font de plus en plus rares, ce qui est observé dans toutes les collectivités et associations.

L'autofinancement a ses limites. L'association a donc décidé de ne pas faire de fête de la mirabelle cette année.

Il y a 2 ans nous avons tenté de maintenir la fête sous une forme différente mais les habitants du territoire, nostalgiques des fêtes d'antan, ont regretté plus qu'apprécié cette fête 2013 pourtant si coûteuse financièrement et en disponibilité.

Les membres du bureau souhaitent poursuivre les manifestations qui ont du succès ; élection, marche gourmande et organiser à la rentrée d'autres actions tout en gardant le même objectif : promotion du fruit d'or et de nos chères collines du Bayonnais.

Vous pouvez apporter votre soutien, vos idées au :
07 77 67 57 25



Tennis-Club Bayon

par Michèle SIMONIN, présidente de l'association

La Fédération Française de Tennis (FFT) a demandé à tous les clubs d'organiser une journée spéciale en marge du tournoi de Roland Garros. A l'occasion de cette fête du tennis, le Tennis-Club Bayon a organisé une journée *Portes Ouvertes* le samedi 30 mai.

Tout l'après-midi, les amateurs de tennis ont profité des animations proposées par le club sur les deux courts du stade municipal. Une cinquantaine de personnes, licenciés et non licenciés se sont initiés à la pratique du tennis avec les conseils avisés de Jules CORDIER, un des professeurs du club. Des raquettes et des balles avaient été mises à disposition et des joueurs du club étaient présents afin de proposer quelques échanges.

Les enfants ont été ravis de recevoir des affiches de la FFT avec les meilleurs joueurs français et des t-shirts du Conseil Départemental. Quant aux experts, ils ont pu tester leurs connaissances avec un quizz de 40 questions sur le tennis. Cette journée conviviale s'est terminée par un pot de l'amitié en présence de Didier PERRIN, qui représentait la municipalité.

Les pass-tennis proposés à l'occasion de cette journée permettaient à des nouveaux joueurs d'être licenciés et de jouer sur les deux courts de Bayon jusqu'à la prochaine saison à un tarif très intéressant.

Pour jouer au tennis sur les courts de Bayon, il faut être adhérent au club. Le tarif de la licence est de 50 € pour les adultes et 35 € pour les enfants et les adolescents jusqu'à 18 ans. Le retrait des licences, des badges de réservations, des cartes magnétiques ainsi que les locations de courts extérieurs se font auprès de la Boulangerie Caël, 1 grande rue.

Comme dans un grand tournoi, les enfants de l'école de tennis ont pu tester la vitesse de leurs frappes avec un radar mis à disposition par le Comité Départemental.



Pour la saison 2014-2015, il y avait 8 cours d'enfants et d'ado, 3 cours d'adultes.



Horaires des cours par groupe d'âges et de niveau, au Hall des sports ou sur les courts extérieurs :



Lundi
de 16h35
à 22h35



Mercredi
de 20h15
à 22h15



Samedi
de 9h
à 13h

Dimanche
compétitions
de 9h à 14h

Vous pouvez déjà vous inscrire ou vous ré-inscrire.

Les groupes pour la prochaine saison seront constitués après le Forum des associations du samedi 29 août de 10h à 12h au Centre culturel Henri Gaudel auquel participera le club.

Renseignements :

François BERETTA - 03 83 72 49 03

Michèle SIMONIN - 03 83 72 57 34

tcbgestion@gmail.com



Fête du Basket

par Cédric SIMONIN, président du club Saint-Martin Basket Bayon (SMBB)

Le Club de la Saint-Martin Basket Bayon a une nouvelle fois organisé sa traditionnelle Fête du Basket du 1^{er} Mai mais ce coup-ci au Hall des sports intercommunal. Eh oui, au vu de la météo pluvieuse annoncée sur la journée, le Président et les dirigeants du Club ont bien fait de délocaliser au gymnase.

Manifestation qui reste gravée dans les mémoires et appréciée de tous les Bayonnais depuis de nombreuses années, elle a une nouvelle fois réuni les amis des basketteurs, les licenciés du club, joueurs et non joueurs et les jeunes du Centre social de Charmes venus se frotter aux plus grands pour une journée remplie de rebondissements, de joie et de bonne humeur.

Les rencontres ont débuté dès le matin à la fraîche pour laisser place en milieu de matinée à une rencontre de championnat des U15 (minimes garçons) victorieux sur Joudreville. Les supporters ont appréciés le beau jeu fourni par les jeunes du Club. Une petite animation pour les plus petits s'est déroulée lors de la pause déjeuner avec une structure gonflable empruntée au Comité de Basket-ball 54.

L'après-midi, les matchs ont repris, toujours dans la bonne humeur, des beaux gestes de basket de belles équipes formées de jeunes et moins jeunes, ce qui a donné de l'envie aux anciens du Club de la Saint-Martin Basket Bayon de reprendre du service



pour un match d'exhibition. Un très bon moment qui restera une nouvelle fois mémorable pour une Fête du Basket dite « Challenge des Raymonds ».



Un grand merci aux dirigeants bénévoles, licenciés du Club qui ont été encore une fois très précieux, à la Mairie de Bayon et au Syndicat Mixte Scolaire pour l'organisation de cette journée, mais surtout merci à tous les amis du Basket qui ont répondu présent malgré le temps et la délocalisation au Hall des Sports.

Rendez-vous à la même date en 2016 avec on l'espère une meilleur météo...



Informations... en bref

par Nicolas ANDRÉ, Martine BONNE, Charlotte CUNAT, Huguette VILLEGGER

Plan canicule en Mairie

Un registre canicule nominatif est ouvert en Mairie pour recenser les Bayonnais exposés aux risques caniculaires. Les personnes résidant à leur domicile qui y seront inscrites seront régulièrement contactées pour s'assurer de l'état de leur santé en cas de canicule. Sont concernés : les 65 ans et plus, les plus de 60 ans inaptes au travail et les adultes handicapés. L'inscription en Mairie est facultative et le registre est confidentiel.

Les séjours de Jeunesse et Territoire cet été :

- Centres de loisirs du 6 au 31 juillet

(places limitées) :

A Froville pour les 3-6 ans

A Villacourt pour les 7-12 ans

A Ville-en-Vermois pour les 3-12 ans.

- Accueil Multi Loisirs du 6 au 17 juillet

A Bayon (hall des sports) pour les 10-16 ans

- Camp Itinérant Cirque du 21 au 30 juillet

Itinérance de Azelot à Froville via Domptail en l'Air pour les 8-15 ans

Des plaquettes de présentation sont disponibles en Mairie. Vous pouvez contacter Charlotte pour tous renseignements complémentaire :

ccunat.jtbv@gmail.com – 03.83.72.80.56



Fête Nationale anticipée - Samedi 11 juillet

Repas - Animation DJ - Feu d'artifice - Entrée libre
Organisée par le Comité des fêtes
et l'Entente Sportive Bayon-Roville (Football)

Forum des associations - Samedi 29 août

De 10h à 12h au Centre culturel Henri Gaudel
Organisé par la Commune de Bayon
et la Communauté de Communes du Bayonnais

Fête foraine - Du samedi 5 au mardi 8 septembre

Place du château

Organisée par la Commune de Bayon

Lotissement communal - Clos des Évelottes

3 parcelles sont disponibles (80 € le m²) : 694 m², 743 m² et 755 m² : s'adresser en Mairie.

Vie associative

Nouvellement créée, l'association de pêcheurs *Carp of Duty* a organisé une demi-journée d'initiation à la pêche aux étangs de la Saussaie avec l'école élémentaire Dolto. Président : M. Florian MARTEL

A louer - Pâquis communaux

2 pâquis sont disponibles (ruelle des Bâtards)
S'adresser en Mairie.

A louer - 16 rue des Écoles

Appartement type F3. S'adresser en Mairie

A louer - 13 rue de la Mairie

- Local de 65 m² comprenant 1 vestibule, 3 bureaux, 1 WC, 1 cour intérieure avec 3 dépendances. S'adresser en Mairie.
- Appartement type F2 de 44 m²
S'adresser en Mairie.



BAYON

A vendre - 13 rue de la Mairie

Immeuble de rapport composé de 3 appartements à l'étage (F2-F3-F5), de bureaux au rez-de-chaussée, jardin privatif, dépendances, garage, caves, grenier. S'adresser en Mairie.

Rouleaux de sacs de tri transparents (dits jaunes)

Ils sont disponibles en Mairie.

Horaires d'ouverture

de la Communauté de Communes du Bayonnais (accueil du public et service ordures ménagères) :

3 rue de la Gare à Virecourt

du lundi au vendredi : 8h-12h et 14h-16h

Tél. 03 83 72 47 72 - sophie.louis@cc-bayonnais.fr

Horaires d'ouverture de la Bibliothèque

- Du 1^{er} juillet au 31 août :

Lundi et mardi de 13h à 16h

Mercredi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h

Vendredi de 14h à 17h

- Du 1^{er} septembre au 30 juin :

Mardi de 13h à 16h

Mercredi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h

Vendredi de 14h à 17h

Samedi de 9h à 12h

Contact : 03 83 72 81 30

ou biblio@cc-bayonnais.fr



Horaires d'ouverture de la Déchetterie

- Du 1^{er} avril au 30 septembre :

du mardi au vendredi de 14h à 18h30

le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

- Du 1^{er} octobre au 31 mars :

du mardi au vendredi de 14h à 16h30

le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Contact : 06 45 50 32 09

Travaux de bricolage ou de jardinage

(extrait de l'arrêté préfectoral du 26/12/1996)

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que :

les jours ouvrables de 8h à 20h

les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



Informations... en bref

par Huguette VILLEGER, Daniel WELTZHEIMER

Bienvenue aux nouveaux commerçants et artisans qui nous ont rejoints ! N'hésitez pas à vous faire connaître vous-aussi si vous venez de créer ou de reprendre une activité artisanale ou commerciale à Bayon.



BRASSERIE DE L'EURON
7 place du Château
06 12 32 63 84



LE PIED A L'ETRIER
Equiperment du cheval et du cavalier
Neuf et occasion
6 grande rue – 06 15 50 55 45
lepiedaletrierbayon@gmail.com



CHAMBRE D'HOTE ST-HUBERT
34 avenue de la Gare
06 72 95 45 48
marie-claude.rault@laposte.net
www.cybevasion.fr – CH10837



MASSAGES BIEN-ETRE
Harmonie corps et esprit
34 avenue de la Gare – 06 72 95 45 48
marie-claude.rault@laposte.net



FLORANNE
Fleuriste créateur - Livraison à domicile
12 place de Lorraine
03 83 75 79 39



OH'KAZ
Dépôt-vente vêtements et accessoires
hommes, femmes, enfants, puériculture
4 grande rue – 06 52 05 86 65



LA SAVOUREUSE
18 rue de la Mairie
03 83 71 41 19

www.bayonlasavoireuse.e-monsite.com

Un dernier mot avant de lancer l'impression de ce numéro pour remercier l'ensemble des membres de la Commission municipale *Information et Communication* pour leur implication et leur dynamisme à se retrouver très régulièrement tout au long de l'année.

Je n'oublie pas l'ensemble du Conseil Municipal qui a soutenu activement le travail de la Commission, et particulièrement la mise en route du nouveau bulletin municipal en couleur.

Après « *Le Courrier du Maire* » que les Bayonnais de longue date ont connu, après « *Le Journal des Bayonnais* » que vous avez pu consulter pendant 7 années, place à « *BAYON INFOS* » qui continuera de vous accompagner chaque trimestre, pour toujours mieux vous partager l'actualité de notre bourg.

La commission *Information et Communication* est ouverte à tous les habitants : n'hésitez pas à vous inscrire en Mairie pour la rejoindre et recevoir les prochaines invitations. A bientôt !

Nicolas ANDRÉ.

FETE NATIONALE
BAYON

LE SAMEDI 11 JUILLET
AU STADE DE FOOTBALL
REPAS DANSANT AVEC DJ
A PARTIR DE 19H30

MENU sur PLAGE
Adulte : 15 €
Enfant (- 12 ans) : 8 €

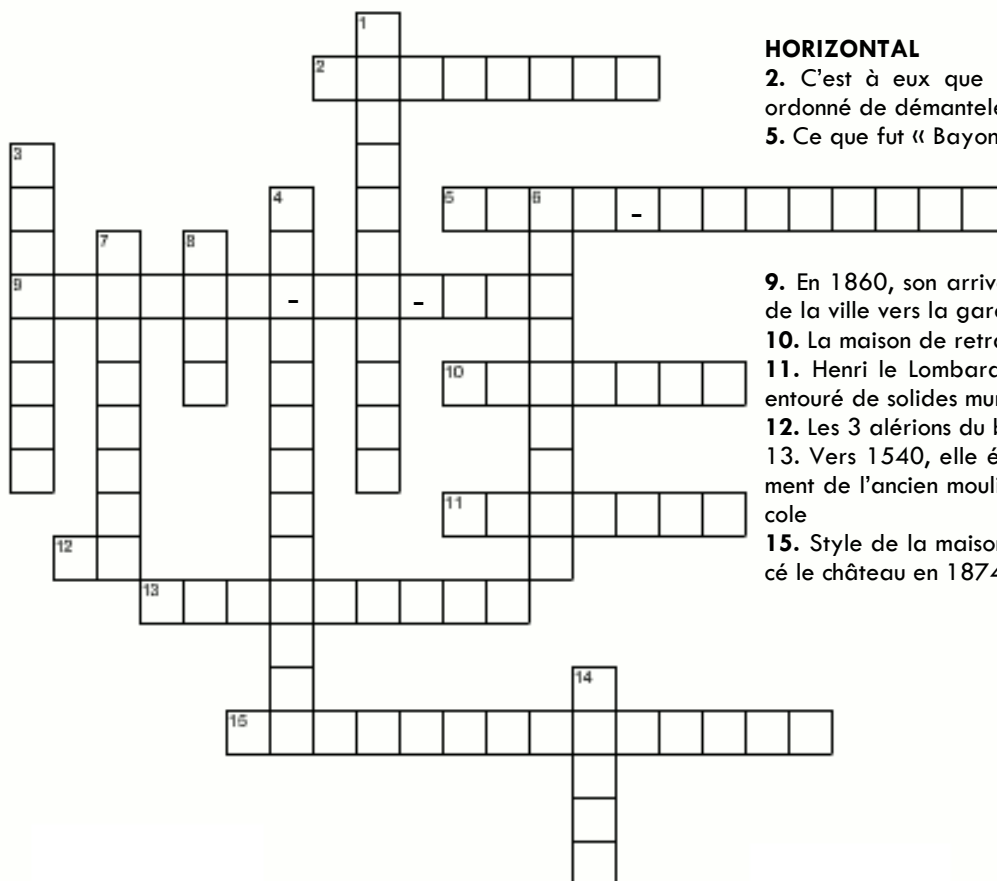
SUIVI DU SPECTACLE PYROTECHNIQUE
Comité des fêtes de Bayon

REPAS A RESERVER SI POSSIBLE AU 06.79.81.81.78



Un peu d'histoire... en mots croisés

par Marie-Claire BERVARD



HORIZONTAL

2. C'est à eux que Louis XIII et Richelieu ont ordonné de démanteler la forteresse

5. Ce que fut « Bayon » à l'âge de fer

9. En 1860, son arrivée entraîna une extension de la ville vers la gare

10. La maison de retraite en est un

11. Henri le Lombard en construit un à Bayon, entouré de solides murailles

12. Les 3 alérions du blason en sont recouverts

13. Vers 1540, elle était installée à l'emplacement de l'ancien moulin de la coopérative agricole

15. Style de la maison de maître qui a remplacé le château en 1874

VERTICAL

1. Marques distinctives d'une famille représentées selon des règles définies, sur un écu

3. En 1940, les caves de sa fabrique servent de refuges

4. Elle a été ouverte le 1^{er} octobre 1935

6. Bayon en est érigé en 1720

7. Au XIII^{ème} siècle, Henri le Lombard en était un

8. Il y en a un sur le blason de la ville

14. C'est seulement tout au long du XIX^{ème} siècle que Bayon va en connaître un

Le plan-guide pourra peut-être vous aider...
Solutions dans le prochain numéro.

Prochain numéro

Le prochain numéro trimestriel de « BAYON INFOS » paraîtra début octobre. Tous les Bayonnais, responsables scolaires et associatifs qui le souhaitent peuvent faire parvenir leur proposition d'article (texte et/ou photo) sur papier libre en Mairie ou par courrier électronique (de préférence) à cette unique adresse :

nicolas.andre@mairie-bayon.fr avant le mardi 15 septembre

Vous pouvez également télécharger « Bayon Infos » sur internet : www.mairie-bayon.fr

BAYON INFOS Bulletin municipal d'informations de la Ville de BAYON - Hôtel de Ville - 15 rue de la Mairie 54290 BAYON

Directeur de la Publication : Jacques BAUDOIN - **Directeur de la Rédaction et Responsable d'Édition :** Nicolas ANDRÉ

Rapporteur de la Commission municipale « Information et Communication » - Graphisme et Couverture : Stéphane BERVARD

Ont également contribué à ce numéro : Marc ANDRÉ - Nathalie BAUDOIN - Marie-Claire BERVARD - Martine BONNE - Nicole CHARROIS - Michel CLAIRE - Jean-Marie CREUSEL - Charlotte CUNAT - Tony FRANCHET - Eddy GALLAIRE - Élodie GERMAIN - Sylvie GASSMANN - Rachel GUSTIN - Nathan HENNY - Brigitte HENRY - Isabelle JEHL - Olivier KOPFERSCHMITT - Jacqueline LEGRET - Agnès MATHIEU - Lucas MORAND - Nathalie PRADAT - Thomas RAULIN - Alain RAVAILLER - Françoise SAVARD - Cédric SIMONIN - Michèle SIMONIN - Marie-Odile VIALLE - Huguette VILLEGGER - Laurence VILLEGGER - Daniel WELTZHEIMER.

Couverture : Cygnes aux étangs de la Saussaie (par Stéphane BERVARD et Tony FRANCHET)

Remerciements : à tous ceux qui ont contribué à ce premier numéro de Bayon Infos : rédaction, photographies, relecture, édition, répartition par quartier, distribution.

Imprimé par nos soins - Diffusé gratuitement - Tirage 790 exemplaires - Reproduction et vente interdites - Dépôt légal (en cours) © Mairie de BAYON - Juillet 2015